

# déi Lénk

**Marc Baum**  
Député

Luxembourg, le 10 septembre 2025

**Objet : Question parlementaire relative à l'allocation de vie chère et à la prime énergie.**

Monsieur le Président,

*Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.*

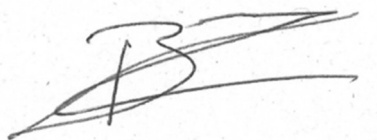
Le Fonds National de Solidarité (FNS) publie chaque année l'évolution des dépenses et du nombre de bénéficiaires pour chacune des allocations et prestations versées par le FNS, dont notamment l'allocation de vie chère et la prime énergie.

Les rapports annuels du FNS ne fournissent pourtant pas d'informations sur la répartition géographique des bénéficiaires et des dépenses effectués par le FNS dans le cadre des deux allocations précitées.

Partant, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil :

1. Monsieur le Ministre peut-il me fournir un tableau reprenant pour l'année 2024 le nombre de bénéficiaires de l'allocation de vie chère et de la prime énergie ainsi que les dépenses effectués dans le cadre de ces deux allocations pour chaque commune ?
2. Monsieur le Ministre peut-il également me fournir pour l'allocation de vie chère l'évolution du nombre des bénéficiaires ainsi que les dépenses effectués par le FNS entre 2015 et 2024 ?

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux,



Marc Baum  
Député